



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI LE 5 JUILLET 2022, 20h11
Édifce municipal

PRÉSENCES :

Francine Fournier,	Mairesse
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Michel Lindsay,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Lucien Beaudry,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

MOT DE BIENVENUE

05.07.22.112

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les points

- Logement rencontre ;
- Dons ;
- Asphalte ;
- Carte Visa ;
- Feux artifices

sont ajouté à Varia. **Il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

05.07.22.113

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2022

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 7 juin 2022, **il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

05.07.22.114

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2022

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance extraordinaire du 14 juin 2022, **il est proposé par** Michel Lindsay et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

COMPTES PAYÉS, PAIES ET COMPTES À PAYER

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 137 132.98 \$, il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Cathy Payeur, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés su-haut.

Cathy Payeur
Directrice générale et greffière-trésorière

PÉRIODE DE QUESTION 1

DÉPÔT DU RAPPORT À LA SUITE D'UNE INSPECTION DES INSTALLATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE-DE-DORSET

CORRESPONDANCES

- MMQ - INSPECTION

05.07.22.116

RÉSOLUTION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 175-2007-22 MODIFIANT LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS RELATIFS À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET À LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QU'UN avis de motion relatif au présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à une séance ordinaire du conseil tenue le 7 juin 2022, par le conseiller Michel Breton ;

ATTENDU QUE la mairesse Francine Fournier a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

ATTENDU QU'AU plus tard deux (2) jours avant la séance, toute personne pouvait obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal adopte le règlement 175-2007-22, lequel est considéré comme faisant partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Ledit règlement est actuellement déposé aux archives de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset et sur son site Internet.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

05-07-22-118

RÉSOLUTION ACCEPTATION AVENANT #3 POLITIQUE SALARIALE 2019 SSI HAUTE-BEAUCE

ATTENDU la politique salariale du service incendie de la Haute-Beauce ;

ATTENDU que des modifications doivent être apportées ;

ATTENDU les explications reçues du conseiller siégeant sur le comité ;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil :

• Accepte les modifications à la politique salariale du service incendie de la Haute-Beauce soit :

- ✓ Les rémunérations pour le remplissage de bombes et les activités de portes à portes seront désormais au taux urgence inscrit dans la politique ;
- ✓ Transmets copie de cette résolution aux municipalités prenant parties à l'entente.

ADOPTÉE

05-07-22-118

RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA COMPAGNIE DOMTAR INC

ATTENDU QUE la compagnie Domtar Inc. nous a expédié une demande d'avis sur la conformité à la réglementation municipale d'une demande d'autorisation de récolte présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE cette demande est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU QUE cette demande affecte les lots dont la liste est jointe à la présente.

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présent :

- Recommander à la **Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accueillir la demande de la compagnie Domtar Inc compte tenu que cette dernière est conforme à la réglementation municipale applicable;**

Permettre à la compagnie Domtar Inc. d'effectuer des récoltes forestières, selon les modalités décrites, sur les lots visés sur le territoire de la Municipalité.

ET NOUS AVONS SIGNÉ à Saint-Hilaire-de-Dorset, ce 5 juillet 2022.

ADOPTÉE

05.07.22.119

RÉSOLUTION POUR REMBOURSEMENT PARTIEL DE L'EMPRUNT TEMPORAIRE #2

ATTENDU QU'EN 2021, par la résolution 04.05.21.060 l'emprunt temporaire #2 a été signé au montant de 487 639.00 \$;

ATTENDU QUE l'emprunt temporaire sera échu le 16 juin 2023 ;

ATTENDU QUE les travaux ont tous été réalisés ;

ATTENDU QUE la subvention a été payée partiellement ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on rembourse le solde de 87 150.60 \$ sur l'emprunt temporaire #2.

ADOPTÉE

1. Rapport de la Régie - Michel Breton
2. Rapport comité d'embellissement – Michel Breton
3. Rapport des pompiers – Marcel Élément
4. Rapport de la mairesse – Francine Fournier
5. Rapport de l'église – Jasmin Létourneau
6. Rapport de la voirie – Roger Breton

PÉRIODE DE QUESTION 2



VARIAtion
ou annotation

- Logement rencontre ;
- Dons ;
- Asphalte ;
- Carte Visa ;
- Feux artifices

05.07.22.120

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est **proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 20h45.

Moi, **FRANCINE FOURNIER**, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Francine Fournier
Mairesse



Cathy Payeur
Directrice générale
Greffière-Trésorière